

L'autonomisation féminine comme prérequis
des politiques de développement et de résilience économique

Dr. Mounia ABDELOUHAB

Docteur en Droit Public

Professeure vacataire à la FSJES- Fès

mounia.abdelouhab@gmail.com

Maroc

Résumé

Parler de l'autonomisation féminine, c'est d'abord mettre l'accent sur les besoins en ressources, en emploi, en sécurité et en respect de leurs droits. Il s'agit de garantir l'accès aux moyens de subsistance majeure, ce qui ouvre la voie directe à l'égalité des sexes, à l'éradication de la pauvreté et à une croissance économique inclusive.

Investir dans les femmes profite non seulement à elles, mais aussi à la société dans son ensemble. C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir leur autonomisation au cœur des politiques de développement, notamment en protégeant leurs droits fondamentaux tels que l'éducation et l'accès au marché de l'emploi.

Concrétiser les droits des femmes n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi un investissement économique intelligent et résilient. Leur pleine participation à l'économie s'accompagne de la création d'emplois, d'innovation, de productivité et de croissance durable.

Mots clés : l'autonomisation féminine, politiques développements, résilience, économie, durable.

Abstract

When we talk about women's empowerment, we must first and foremost focus on their needs in terms of resources, employment, security and respect for their rights. It is about ensuring access to essential means of livelihood, which paves the way for gender equality, the eradication of poverty and inclusive economic growth.

Investing in women benefits not only them, but society as a whole. This is why it is essential to place their empowerment at the heart of development policies, particularly by protecting their fundamental rights such as education and access to the labour market.

Realising women's rights is not only a moral imperative; it is also a smart and resilient economic investment. Their full participation in the economy brings with it job creation, innovation, productivity and sustainable growth.

Introduction

L'autonomisation féminine signifie que les femmes aient un accès égal au travail décent, à la protection sociale et bénéficient d'un accès aux marchés et au contrôle des ressources, de leur vie, ainsi que le renforcement de leur capacité d'action et de participation ; efficacement dans la prise de décision économique, tant au niveau national qu'au sein des institutions internationales.

Le domaine de l'autonomisation des femmes est considéré comme l'un des facteurs clés pouvant parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce domaine s'inscrit dans le cadre des changements apportés aux dispositions constitutionnelles qui font de l'autonomisation politique, économique, et sociale des femmes un déterminant fondamental de la consolidation de l'État de droit.

Au fil des dernières années, la femme marocaine a profité de diverses réformes institutionnelles et sociales qui ont élargi ses droits et favorisé son émancipation ainsi que sa participation au développement du pays. Il en résulte sa présence considérable dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

De nombreuses études soulignent que l'autonomisation économique des femmes est intrinsèquement liée au développement socio-économique du pays. Les études montrent que les femmes économiquement autonomisées sont en mesure de stimuler la croissance, réduire la pauvreté et améliorer les indicateurs de santé et d'éducation de leurs enfants, jetant ainsi des bases solides pour des communautés résilientes¹.

Les inégalités touchent les économies en développement tout autant que les économies développées, et aussi les femmes dans toutes les parties du monde. Mais il convient de le souligner, le Maroc a réalisé un grand pas en avant dans le développement économique et social ces dernières années, grâce à une croissance économique continue, tout en réduisant la pauvreté.

Il est impératif d'investir et de promouvoir dans les droits des femmes sans tarder : à travers un levier scientifique et la mise en œuvre d'actions en faveur de

¹ JEBBOUR, A, ETTAHRI, S & EL AISSAOUI .H (2025). « L'autonomisation économique des femmes au Maroc : Enjeux et évaluation du programme Tamkin », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 29 » pp : 0021 – 0035.

l'autonomisation des femmes, un encouragement et un soutien à la recherche sur la question genre, la diffusion de la culture de l'égalité et de l'équité dans le cadre de l'élaboration des politiques de développement.

La présente réflexion consiste à évaluer les réalisations d'examiner le rôle des femmes dans la construction de l'avenir de la société sous différents angles, notamment l'égalité des sexes et la participation politique, l'éducation des femmes et l'autonomisation économique, et faire le point sur les obstacles.

Même si le Maroc, et depuis son indépendance, a connu de nombreux changements et avancées dans le domaine de la femme qui ont touché les domaines politiques, économiques, et sociaux, comme le code de la famille en 2004 ou la loi contre la violence faite aux femmes en 2018, de grandes disparités persistent.

Les femmes, quel que soit leur âge, leur lieu de résidence, leur niveau de revenu ou de statut social, sont victimes de violence et d'harcèlement dans le milieu professionnel. Au niveau mondial, les dépenses économiques liées aux institutions sociales discriminatoires et à la violence envers les femmes sont considérées comme étant excessivement élevées.

Les conséquences inégales du changement climatique touchent plus particulièrement les femmes qui subissent fréquemment les différentes facettes des impacts de la pollution. De plus, à la suite de la compromission de la privatisation des terres, des forêts et des ressources en eau au profit d'investissements commerciaux, les communautés locales et plus particulièrement les femmes qui vivent de leur exploitation sont exclus et déplacé.

Partant des différents éléments la question qui se pose est de savoir : **Dans quelle mesure les politiques publiques de développement œuvrent pour la concrétisation du rôle de la femme en tant qu'acteur actif dans l'économie marocaine ?**

Pour répondre à cette problématique, il est question de renforcer la prise de conscience et l'implication des décideurs politiques et des divers acteurs vis à vis l'inclusion économique des femmes, de faciliter la coopération régionale pour améliorer l'accès aux opportunités économiques, ainsi de favoriser les

recommandations politiques et les différentes orientations pour une bonne mise en pratique.

En effet, il semble difficile de concilier ces deux approches : les politiques de développement et la résilience économique, sauf que ça permet de tirer profits de chaque domaine afin d'examiner dans quelle mesure l'égalité de genre et le développement sont liés, d'où les hypothèses suivantes :

- Les réformes juridiques sont mises en place et ont un effet bénéfique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes;
- Encourager l'économie sociale et solidaire en tant qu'outil de prévention contre la vulnérabilité et l'exclusion;
- Encourager l'incorporation du genre dans les domaines politiques de développement;

Afin d'appréhender la thématique dans son ensemble, et afin de mieux cerner la problématique, il convient de déterminer le rôle central de l'autonomisation des femmes dans les stratégies de développement économique et durable, ensuite de démontrer la place de l'autonomisation féminine en tant qu'approche simultanément participative et son impact sur le développement et l'économie face aux enjeux actuels.

I. L'autonomisation féminine : appui au développement économique et durable

Les échanges concernant l'autonomisation féminine, renforcent le suivi des initiatives politiques et les changements réglementaires, la promotion des normes internationales d'égalité de genre et l'intégration du prisme du genre dans des secteurs politiques cruciaux tels que l'investissement, le commerce et l'entrepreneuriat sont menés à la fois au niveau national et régional. Les démarches sont ajustées en fonction du contexte économique spécifique tout en encourageant toutes sortes de collaborations.

A. L'évolution des politiques d'intégration et de l'approche genre

Une politique publique genrée renvoie généralement à un ensemble d'instruments mobilisés par les acteurs publics dans le but de modifier les rapports sociaux entre les deux sexes, de sorte qu'un problème précis et identifié soit résolu. Les instruments utilisés renvoient généralement aux règles (lois, ordonnances, etc.) et aux actes individuels produits lors de la mise en œuvre des décisions (décisions administratives, autorisations, etc.)¹.

L'égalité entre les sexes et les droits des femmes font également partie intégrante de plusieurs instruments internationaux portant sur la coopération et le développement. Reconnu comme un droit fondamental dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, le droit à l'égalité entre les individus² et entre les sexes³ sont également garantis par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴.

Dans le cadre de la formulation des politiques, il est essentiel d'intégrer des mesures qui combattent ces disparités et de garantir l'intégration économique des femmes occupées dans les emplois les plus précaires. Les femmes qui ont le plus de chances de faire partie de cette catégorie sont celles qui travaillent dans le domaine agricole, domestiques, migrantes et celles œuvrant dans l'économie informelle.

¹ B. ELMORCHID (2015), « La dimension genre dans les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en Afrique : cas du Maroc », *Revue Economie, Gestion et Société*, N°2, p.3.

² « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ONU. Déclaration universelle des droits de l'homme, Article premier. 1948

³ Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. ONU. Déclaration universelle des droits de l'Homme, Article 2. 1948

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

Et afin de construire une économie bénéfique aux femmes, il est nécessaire de passer par l'abrogation des lois qui discriminent les femmes et de garantir que les dispositions relatives au droit du travail engloberont les femmes dans les emplois les plus précaires.

D'autres instruments internationaux se penchent aussi sur l'égalité de genre, ont été utilisés comme cadre de référence lors de la formulation des principes fondamentaux des principales organisations internationales dédiées à la promotion des droits de l'Homme. Il est crucial d'intégrer ces outils dans l'analyse, car ils font partie intégrante du fondement juridique qui sous-tend l'égalité de genre et représentent son historique.

L'autonomisation des femmes et la réduction des inégalités de genre sont deux objectifs clés de la politique de développement¹.

Par ailleurs, il est nécessaire de considérer davantage les principaux acteurs du développement international, car ce sont eux qui conçoivent et appliquent les politiques d'Aide Publique au Développement (APD)² dans les pays en voie de développement. Par conséquent, ils ont le pouvoir d'utiliser cette aide comme un dispositif pour satisfaire leurs intérêts stratégiques ou économiques.

Les politiques économiques ont souvent négligé la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de ce fait ont renforcé les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées en matière de travail non rémunéré et mal rémunéré. Oxfam a également découvert que la confiscation politique, voyant les plus riches dans la société (comme les grandes entreprises) influencer davantage sur les priorités et les

¹ S. ALKIRE, R. MEINZEN-DICK, A. PETERMAN, A. QUISUMBING, G. SEYMOUR, A. VAZ (2013), "The women's Empowerment in Agriculture Index, World Development", World Development Volume 52, p. 71-91,

² L'aide publique au développement peut être décaissée dans diverses formes et selon diverses orientations, comme celles des Objectifs du Millénaire pour le développement, dont dans la poursuite de l'Objectif, soit la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

politiques économiques, façonne une économie biaisée pour enrichir encore les plus riches plutôt que de la rendre avantageuse pour tous¹.

Certes, tout comme les droits humains fondamentaux, l'égalité entre les hommes et les femmes est assurée par divers dispositifs du droit international. Ainsi, les États membres sont dans l'obligation de garantir les droits des femmes, comme c'est le cas du Maroc et certains pays de l'Afrique.

Soucieux de protéger et d'améliorer les conditions de vie des femmes, plusieurs mesures sont mises en œuvre. Celles-ci incluent : le renforcement des droits féminins, l'application du principe d'égalité, l'établissement et la mise en fonctionnement de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes Formes de Discrimination, le démarrage d'une stratégie nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'élaboration d'un programme national visant à intégrer économiquement et autonomiser les femmes dans le cadre du développement.

Conformément à ses obligations, le Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, en collaboration avec l'ONU Femmes, a réalisé une feuille de route pour la conception du Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles, à l'horizon 2030.

Ce projet a pour but de concrétiser l'émancipation des femmes dans les débats publics, les politiques sociales et les décisions économiques. Il aspire également à favoriser l'harmonisation et la complémentarité entre les initiatives et projets de divers acteurs nationaux, dans l'objectif de renforcer les réalisations et diminuer les disparités entre hommes et femmes.

Il est question de fournir à tous les acteurs un cadre de référence global approprié à l'égalité des chances à tous les niveaux pour mettre fin aux disparités dans divers domaines, en veillant à ce que les politiques en place intègrent une approche genre, en reconnaissant les éléments qui influencent différemment les femmes et les hommes, tout en promouvant une culture sociale qui encourage l'égalité et l'inclusion socioéconomique.

¹ R. FUENTES-NIEVA, N. GALASSO (2014), « En finir avec les inégalités extrêmes : Confiscation politique et inégalités économiques », Oxfam, disponible à l'adresse : <https://www.oxfam.org/fr/rapports/en-finir-avec-les-inegalites-extremes>

En outre, il semble urgent de soutenir une politique plus cohérente et efficace pour la protection et la promotion socioéconomique des femmes vulnérables, en utilisant des méthodes de gestion renforcés et des programmes spécifiques apportant des solutions tangibles.

Pour le Conseil Economique et Social rappelle que l'effectivité du principe d'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une intervention institutionnelle volontariste et résolue, qui consiste à¹ :

➤ Doter le Maroc d'une définition positive de l'égalité entre les sexes. Cette définition devrait se conformer avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui proclame que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de sexe. Le Conseil rappelle que cette Déclaration et ses deux Pactes associés, qui constituent la Charte universelle des Droits de l'Homme, affirment aussi que « les Etats ont l'obligation d'assurer l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques » ;

➤ Tirer avantage de la notion de genre pour éclairer l'action. Le CES se félicite que la notion de genre ait été admise et utilisée de façon responsable par l'ensemble des parties prenantes au Maroc. La mise en place, par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un budget sensible au genre constitue à cet égard une pratique exemplaire qui mérite d'être soutenue, renforcée et étendue.

Le Conseil rappelle également que, en conformité avec les prescriptions de la Constitution du 1^e juillet 2011 et avec les engagements internationaux du Maroc, notamment le programme de Beijing, un véritable mécanisme national doit être mis en place et constituer « la principale entité de coordination des politiques nationales » et que « sa tâche essentielle soit d'appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et dans toutes les entités de l'État ». Le

¹ Avis du Conseil Economique et Social (2012), Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle, et politique. Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes, une responsabilité de tous : concepts, recommandations normatives et institutionnelles », p.6.

Conseil souligne à cet effet qu'un fonctionnement efficace d'un tel mécanisme exige notamment de¹ :

- a. Être rattaché au plus haut niveau de l'Etat ;
- b. Pouvoir influencer sur les politiques publiques ;
- c. Faciliter la décentralisation de la planification, de l'exécution et du suivi ;
- d. Contribuer à la participation des organisations non gouvernementales et des collectivités depuis la base jusqu'au sommet.

B. L'Autonomisation féminine et résilience économique

L'autonomisation économique des femmes est soutenue par plusieurs engagements internationaux, dont le Programme d'action de Beijing², la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et une série de conventions sur l'égalité des sexes ratifiées par l'Organisation internationale du travail. En accord avec ses engagements, l'appui à l'autonomisation économique des femmes se repose sur une quantité croissante de données démontrant que l'égalité genre contribue significativement au développement durable et économique.

Si les mentalités traditionnelles progressent vers une reconnaissance plus large des femmes comme entrepreneuses et décideuses, cela pourrait diminuer les tensions sociales susceptibles de provoquer la violence. Dans la mesure où la présence des femmes dans des postes économiques significatifs mène à une évolution des normes sociales.

¹ Avis du Conseil Economique et Social (2012), Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle, et politique, op cit. p.7.

² Le Programme d'action adopté à Beijing en 1995, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a identifié l'accès universel et égal des femmes à l'éducation et la formation des femmes comme l'un des 12 domaines critiques requérant une action prioritaire des gouvernements et de la communauté internationale.

L'économie sociale se réfère historiquement aux formes les plus anciennes d'association, au solidarisme, au mouvement ouvrier ou à des inspirations religieuses diverses¹.

L'entreprise est plus susceptible de soutenir l'égalité des genres et de dénoncer la violence à l'égard des femmes surtout, lorsque ces dernières sont économiquement actives. Quand les femmes s'impliquent de manière active dans la main-d'œuvre et génèrent leurs propres revenus, elles obtiennent une autonomie économique plus importante.

Dans un tissu socio-économique, les femmes entrepreneuses occupent une position prépondérante, ayant un impact incontestable sur la dynamique économique local et la composition sociale. Leur implication variée dans plusieurs domaines commerciaux, allant des marchés traditionnels aux petites boutiques en passant par l'entrepreneuriat féminin, illustre leur contribution active à l'économie nationale.

L'autonomisation économique des femmes représente un processus vivant où ces entrepreneuses s'efforcent de se défaire des restrictions économiques, sociales et culturelles qui peuvent freiner leur développement professionnel. Cette quête remet généralement en cause la réussite financière ; elle concerne aussi le changement socioculturel qui apprécie et valorise pleinement leur apport entrepreneurial.

Toutefois, les femmes commerçantes prennent de plus en plus de place comme leaders, apportant une variété de points de vue et d'approches dans le processus de prise de décision, exerçant une influence décisionnelle importante au sein des affaires communautaires locales, chose qui reflète un progrès positif en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur commercial.

La capacité à prendre des décisions cruciales, qu'il s'agisse de sélectionner les produits à vendre, d'élaborer la stratégie d'importation, témoigne d'une incontestable aptitude et une culture entrepreneuriale. Grâce à son implication

¹ M. BOULIANNE (2000), « L'économie sociale au Nord et au Sud ». Jacques Defourny, Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau (sous la direction de), Paris, De Boeck et Larcier, 1999, 278 p. Nouvelles pratiques sociales, 13(2), 216–219.

économique, les femmes commerçantes réussissent à établir un modèle entrepreneurial qui s'aligne sur un processus d'égalité des genres.

Leur implication active dans les choix commerciaux contribue non seulement à la réussite de leurs petites entreprises, mais renforce également leur autonomie financière. Cette évolution vers un pouvoir de décision accru pour les femmes commerçantes témoigne d'un changement sociétal important, où la reconnaissance de leurs compétences et de leur expertise devient un élément essentiel du paysage économique¹.

D'un point de vue culturel, ces femmes entrepreneuses transmettent fréquemment des principes traditionnels comme l'éthique du travail intense, la ténacité et le sens de la famille. De plus, elles jouent un rôle de catalyseur du changement social, favorisant l'émancipation et la promotion de l'égalité des sexes au sein de la communauté locale.

Cette interaction entre le soutien familial et l'entraide communautaire favorise un climat propice à l'expansion économique locale, où l'émancipation des femmes entrepreneuses s'intègre dans une dynamique plus vaste de progrès social et économique.

En outre, cette autonomisation peut jouer un rôle crucial. Quand les femmes ont un accès égal aux opportunités économiques, elles peuvent prendre des décisions indépendantes et contribuer financièrement à leur foyer. Cela pourrait contribuer à atténuer le risque de violence. Cette libération économique peut également être liée à une transformation des normes de genre au sein de la communauté locale.

Une étude sociologique détaillée sur l'émancipation féminine met en évidence leur influence sur les échanges au sein des réseaux économiques et à leur apport au niveau national et international qui fait face à plusieurs problèmes.

¹ FEMMEDINA – Programme De Ville Inclusive, 2023–2024, p.34, consulté sur : [rapport_danalyse_msaken_27-06-2024.pdf](#)

II. La pertinence liée à l'autonomisation et son impact sur le développement et l'économie face aux défis

Au tournant des années 2000, on s'intéresse de plus en plus aux enjeux moraux et idéologiques soutenus par les politiques étatiques d'aide au développement. Bien plus que de simples contributions financières et techniques aux pays « en-développement », comme le mentionnait le Président Truman en 1949, l'Aide Public au Développement sous-tend une « politique sociale mondiale »¹, véhiculant des valeurs et des fondements éthiques, qui doivent être pris en compte dans la réalisation des projets interétatiques liés au développement.

Encourager l'autonomisation des femmes est un levier crucial permettant de favoriser leurs capacités à décrocher des emplois de qualité, à accumuler des actifs, ainsi à influencer sur les institutions et les politiques publiques qui façonnent la croissance économique et le développement basé sur une approche participative et substantive pour franchir un monde plus résistant aux crises planétaires présentes et futures.

A. L'approche participative et substantive de l'autonomisation féminine

L'autonomisation des femmes, en tant qu'approche intégrée et substantielle, constitue un outil efficace pour faire face aux nombreux enjeux, en prenant en considération la variété et la diversité des expériences que les femmes traversent, et selon leur classe sociale, leur ethnie, leur orientation sexuelle, leur handicap et ainsi de suite.

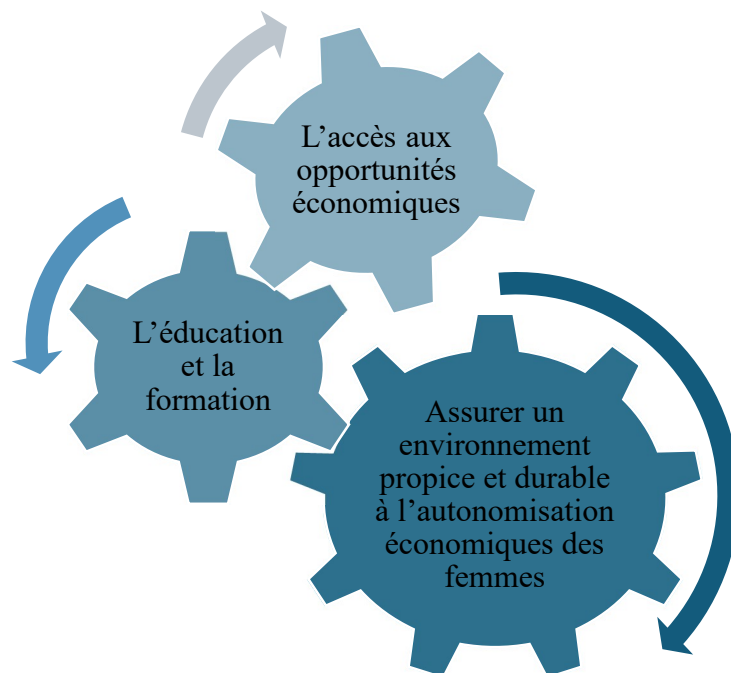
En intégrant les femmes dans la conduite des crises environnementales, économiques et sociales, permet non seulement l'amélioration de leur condition individuelle et collective, mais également promouvoir un développement durable et équitable pour l'ensemble des populations surtout celles la plus vulnérables.

¹ P. JACQUET (2006), « Les enjeux de l'aide publique au développement », Politique étrangère, n°4, p.945.

La conception du Programme national intégré pour l'autonomisation des femmes¹ –ATTAMKIN– a requis l'établissement d'une vision commune, fondée sur une démarche participative structurée selon les phases suivantes :

- Une étape de diagnostic de la situation reposant sur une phase de recueil de renseignements, et une comparaison internationale.
- Une étape qui détermine les axes prioritaires du programme et qui permet d'établir le cadre stratégique en collaboration avec les principaux acteurs.
- Une phase d'élaboration de la feuille de route détaillant les divers projets à traiter avec un système de gouvernance et de financement approprié.

Il s'agit d'une stratégie basée sur la convergence et l'orientation vers les résultats, qui voit l'autonomisation des femmes comme une priorité nationale et un pilier du nouveau modèle de développement, vise à répondre aux nécessités des femmes à travers trois axes stratégiques :



Dans le sillage des recommandations du Nouveau Modèle de Développement et de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable, visant à augmenter le taux d'activité féminine, la première étude propose un benchmark des effets de plusieurs

¹ Le Programme National Intégré d'Autonomisation Economique des Femmes et des Filles, à l'horizon 2030, a été présenté et approuvé, le 14 juillet 2020, par la Commission ministérielle de l'égalité, lors de sa cinquième réunion, tenue sous la présidence du Chef de gouvernement.

mesures et mutations sociales sur la participation des femmes au marché du travail. Ce cadre analytique met en relief l'importance d'une approche intégrée combinant réduction des écarts salariaux, valorisation du travail non rémunéré et renforcement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre féminine pour accélérer l'inclusion économique des femmes¹.

Le développement économique et social de tout pays est tributaire, entre autres, de l'utilisation rationnelle de son capital humain. La contribution de la femme, représentant dans la quasi-totalité des pays la moitié de ce capital, est par conséquent cruciale. Cependant, même s'il est variable d'un pays à l'autre, le niveau de participation de la femme au marché du travail reste, dans la plupart des cas, largement inférieur à celui de l'homme².

L'instauration d'un système d'information et de gestion sociale actif, clair et intégré facilite la compréhension des diverses situations et des besoins des femmes. Cela inclut des données essentielles sur leur statut socioéconomique, ainsi que leur engagement dans divers programmes, permettant de suivre l'évolution de leur degré de vulnérabilité ou d'insertion socioéconomique.

De surcroît, les programmes d'autonomisation féminine de l'ONU ciblent les femmes les plus vulnérables, souvent en partenariat avec des acteurs locaux et de la société civile. Les femmes provenant de zones rurales, les employées domestiques, certaines immigrantes constituent des groupes fortement marginalisés. L'objectif vise à leur garantir un accès amélioré aux ressources et une sécurité renforcée incluant la protection contre la violence.

Cependant, malgré tous ces efforts, et malgré l'incorporation de l'autonomisation dans l'élaboration des stratégies, les disparités demeurent omniprésentes dans divers secteurs : politique, marché de l'emploi, éducation, santé, sexualité et maternité. Les femmes marocaines, qu'elles soient filles ou femmes, peu

¹ Rabat, 25 mars 2025– A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), en partenariat avec l'ONU Femmes et avec l'appui de l'Union Européenne, organise une conférence-débat sous le thème : « Autonomisation des femmes au Maroc : Comprendre les défis pour mieux agir ». Communiqué de presse : L'autonomisation des femmes marocaines au cœur d'une conférence débat organisée par le HCP

² Femmes Marocaines et Marché du Travail. Caractéristiques et Evolution

importe leur lieu de résidence, rural ou urbain, éduquées ou non, sont fréquemment victimes d'idées rétrogrades et de préjugés.

B. Les stéréotypes genre obstacles structurelles dans les politiques de développement et de résilience économique

L'Afrique traverse, depuis plus de deux décennies une crise socio-économique majeure, qui se caractérise par une récession de l'économie, un taux de chômage des plus élevés, une paupérisation croissante. Une partie de plus en plus large de la population se retrouve incapable de faire face à ses besoins les plus essentiels et le filet de protection des pauvres est de moins en moins le fait de la solidarité familiale ou clanique. Dans cette perspective, les femmes africaines dans leur majorité, se sont adaptées à leur environnement et ont investi l'économie informelle (secteurs à forts investissements physiques, nécessitant peu de capitaux et avec une faible rémunération). Ainsi les femmes œuvrent en grande partie dans le domaine agricole, la transformation des produits locaux, la vente au détail, restauration... Souvent ces femmes s'organisent sous un statut coopératif ou associatif leur permettant ainsi de prendre collectivement les décisions stratégiques, économiques et pratiques¹.

Cependant, bien que les États mettent l'accent sur les facettes économiques du développement, de nombreux enjeux sociaux persistent dans divers secteurs où la voix des femmes n'est pas prise en compte. De plus, l'assistance est toujours distribuée dans un rapport Nord-Sud, perpétuant ainsi les dynamiques de l'époque coloniale.

Les disparités dans la prestation de services et les investissements publics rendent les régions sous-développées peu séduisantes pour les investisseurs, nationaux ou étrangers, aggravant ainsi un cycle néfaste. Les disparités d'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi en fonction des régions et des catégories sociales sont des problématiques centrales. Néanmoins, le Maroc affiche encore des résultats peu satisfaisants en termes de développement humain.

¹ A. BENLEZRAC (2015), « Empowerment et économie sociale et solidaire : étude de cas d'organisations féminines en Afrique de l'Ouest. Economies et finances », Thèse pour l'obtention de doctorat, Université Grenoble Alpes, p.6-7

Dans de nombreux pays africains, le système éducatif remplit également mal ses fonctions : produire des savoirs, développer des intelligences, former des compétences, donner au niveau élémentaire les capacités de lire, d'écrire et de compter dans une langue écrite. La faiblesse du matériel didactique, des classes surchargées, des maîtres mal formés, peu encadrés et peu incités expliquent largement ces difficultés¹.

Au Maroc, le sujet du genre est un enjeu majeur dans les discussions et débats, au sein de la société civile et dans le milieu universitaire. Il y a eu une prise de conscience collective croissante concernant la situation des femmes. Cette compréhension n'aurait pas été possible sans un travail minutieux et acharné, en maintenant une présence continue auprès des femmes et en poursuivant sans relâche la défense de leur droit vis à vis des décideurs et de l'opinion publique.

Par conséquent, le dispositif institutionnel dédié à l'avancement de la femme souffre de restrictions dans ses responsabilités, son emplacement et ses ressources. Ces limitations nuisent à sa visibilité et à sa capacité à dynamiser, superviser ou mettre en œuvre efficacement des politiques et des programmes destinés à réaliser le principe constitutionnel d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le résultat en est que la contribution des femmes à la productivité économique et à la réduction de la pauvreté demeure non reconnue, comme il en est des inégalités entre hommes et femmes, de la discrimination dont sont victimes les femmes dans le domaine du travail².

Globalement, les femmes perçoivent souvent un salaire inférieur à celui des hommes et occupent majoritairement des postes précaires et faiblement rémunérés. Ces travailleuses sont marginalisées, non parce qu'elles sont sans emploi, mais en raison des types et conditions de travail qui les condamnent à occuper des emplois à faible productivité, avec une pression de plus forte pour effectuer des travaux plus pénibles.

¹ P. HUGON (2008), « Variables démographiques et éducation en Afrique ou le mirage des objectifs du Millénaire pour le développement », Mondes en développement.

² M. CARR, M. CHEN (2004), « Femmes et hommes face à la mondialisation et à l'exclusion sociale », Revue internationale du Travail, vol. 143, n° 1-2, p.

Face aux contraintes d'un marché du travail de plus en plus sélectif, les femmes essaient d'inventer des solutions pour gagner leur vie en répondant à des besoins que ne couvrent ni le marché ni les services publics. La création d'activités représente une piste fructueuse pour répondre à des questions relevant de la recherche d'un mieux-vivre ensemble et à l'aspiration à une société plus égalitaire¹.

De plus, l'accès limité aux avantages sociaux tels que la protection sociale, crée un environnement professionnel précaire. Les femmes travailleuses sont souvent contraintes de jongler entre leurs responsabilités professionnelles et familiales, ce qui peut accroître la pression sur leur bien-être global.

Conclusion

En guise de conclusion, au Maroc, malgré que les inégalités demeurent constantes et élevées, des progrès notables en termes de développement économique et social ont été réalisés ces dernières années grâce à une croissance économique soutenue et modérée. De plus, la pauvreté a été considérablement réduite.

L'implication active des femmes dans les politique de développement et leur statut d'entrepreneures témoignent qu'elles peuvent occuper une position centrale dans l'économie du pays et s'aligner aux stands internationaux, défiant ainsi les complexes de genre dominants dans bon nombre de sociétés.

A cet effet, il incombe à l'Etat de mener la charge et de servir d'exemple en augmentant la présence des femmes dans toutes les instances publiques et en stimulant plus intensément leur participation à la vie civique.

¹ M. HERSENT, P. RITA-SOUMBOU (2011), « Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire » in I. Guérin, M. Hersent et L. FRAISSE, « Femmes, économie et développement : De la résistance à la justice sociale », Collection sociologie économiques, p. 207.